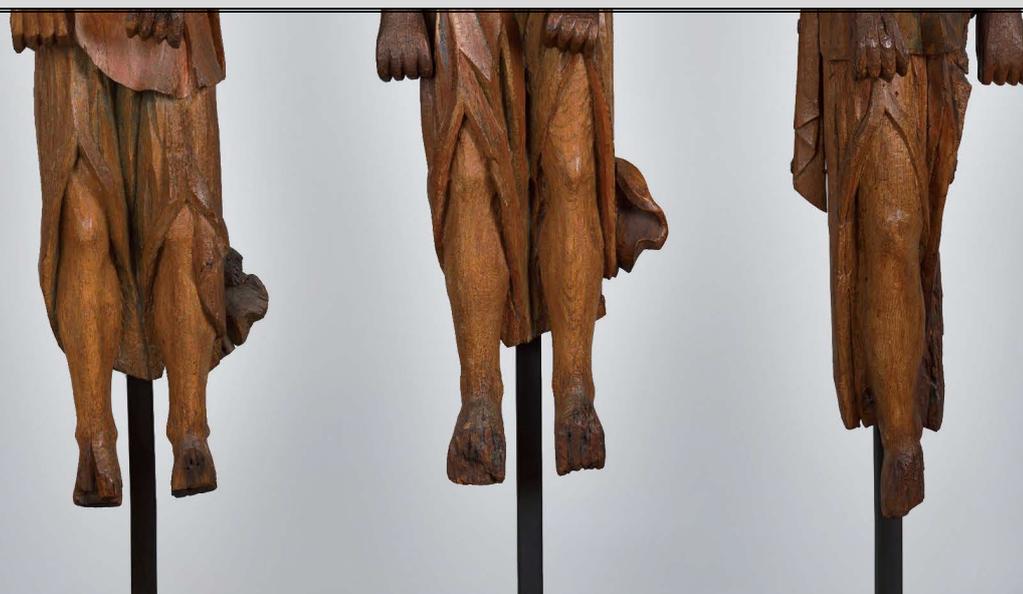




# RAPPORT DE PRESENTATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



[www.compiègne.fr](http://www.compiègne.fr)



## Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	4
<b>I – L’ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2024</b> .....	5
A – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE 2023 ET PERSPECTIVES 2024 : .....	5
B – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2023 ET SES PROLONGEMENTS EN 2024 : .....	6
C – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFI 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES : .....	6
1- <b>Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2024</b> : .....	7
2- <b>Stabilisation des dotations de soutien à l’investissement local de droit commun</b> : .....	7
3- <b>Augmentation du fonds vert</b> : .....	7
4- <b>Aménagement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)</b> : .....	7
5- <b>Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024</b> : .....	8
6- <b>Dette verte</b> : .....	8
7- <b>Budgets verts</b> : .....	8
<b>II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	9
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	9
1 – <b>Chapitre 73 – Impôts et taxes</b> : .....	10
2 – <b>Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations</b> : .....	11
3 – <b>Chapitre 70 – Produits des services</b> : .....	12
4 – <b>Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement</b> .....	12
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	13
1 – <b>Chapitre 011- Charges à caractère général</b> .....	13
3 – <b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b> .....	17
4 – <b>Chapitre 66 – Charges financières</b> .....	17
5 – <b>Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement</b> .....	17
C – RESSOURCES D’INVESTISSEMENT .....	18
1 – <b>Chapitre 10 – Dotation et fonds propres</b> .....	18
2 – <b>Chapitre 13 – Subventions</b> .....	19
3 – <b>Chapitre 16 – Emprunts</b> .....	19
D – EMPLOIS D’INVESTISSEMENT .....	19
1 – <b>Chapitre 16 – Emprunts</b> .....	20
2 – <b>Chapitres 20 à 23 – Dépenses d’équipement</b> .....	20
<b>III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU</b> .....	23
<b>IV – EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE</b> .....	24
A – EPARGNE .....	24
B – ENDETTEMENT .....	25
<b>V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 31/12/2022</b> .....	26
A – SYNTHESE .....	26
B – ANALYSE .....	26

<b>1- Dette par type de risque</b> .....	26
<b>2- Dette par prêteur</b> .....	26
<b>C – OBSERVATOIRE FINANCE ACTIVE DE LA DETTE</b> .....	27
<b>1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)</b> .....	27
<b>3 – Risque charte de bonne conduite</b> .....	28
<b>CONCLUSIONS</b> .....	29

## PREAMBULE

Un mois avant le vote du budget primitif, ce rapport d'orientations budgétaires 2024 vient constituer un point d'étape indispensable pour définir la stratégie financière de l'année à venir, à l'aune d'un contexte socio-économique, législatif et financier inédit de par les contraintes qu'il fait peser sur les collectivités territoriales.

Depuis le début de cette mandature, chacun des budgets aura en effet été marqué par les crises :

- Crise sanitaire d'abord, avec un pic qui semble désormais derrière nous mais dont les conséquences, elles, continuent de peser durablement sur les finances des collectivités territoriales et en particulier sur les finances des communes et des intercommunalités. Une étude de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL) a montré que la crise sanitaire s'était traduite par une perte d'épargne de 9,5% pour le bloc communal compte tenu notamment des pertes de recettes.
- Crise énergétique ensuite, résultant de l'indisponibilité importante du parc nucléaire français à l'hiver dernier, mais surtout de fortes tensions internationales et d'une guerre en Ukraine qui s'installe désormais dans la durée, entraînant la multiplication par deux des dépenses de fluides. Pour 2024, il est d'ores et déjà acté que les tarifs de l'électricité augmenteront en moyenne de 10% dès le 1<sup>er</sup> février suite à la fin du dispositif de bouclier tarifaire mis en place par l'État dès 2021 et cela jusqu'en 2023. De même, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) estime que le prix du fioul devrait augmenter de 10 et 20 % sur 2024 compte tenu de l'accroissement de la demande mondiale de pétrole évaluée à 900 000 barils de plus par jour et la poursuite des conflits géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient.
- Crise inflationniste bien-sûr, avec une inflation inédite depuis les années 1970 qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le tissu économique local, mais aussi sur les collectivités locales, confronté à l'explosion des taux d'intérêts (multipliés par 4 en l'espace de 18 mois) et à la révision des prix des marchés publics et des contrats de délégations de services publics (jusqu'à 30 % de hausses sur certains contrats).
- Crise climatique enfin : après une année 2023 qui devrait être la plus chaude jamais enregistrée, l'objectif de l'accord de Paris de contenir le réchauffement à + 1,5°C d'ici la fin du siècle est presque déjà atteint. Les épisodes de sécheresse comme les précipitations intenses provoquant d'importantes inondations observés au cours des derniers mois illustrent bien l'accélération du réchauffement climatique et ses conséquences sur notre territoire.

2024 ne fera manifestement pas exception à ce contexte chahuté, aux vues des conflits qui embrasent aujourd'hui le Moyen-Orient, d'une inflation qui ralentit tout en se maintenant à un niveau élevé et d'un transfert de charges toujours croissant de l'État en direction des collectivités locales.

## I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2024

### A – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE 2023 ET PERSPECTIVES 2024 :

Après une chute en 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu un rebond, en 2021, de + 6,4 %. Si cette croissance du PIB s'est poursuivie en 2022, quoique de façon moins spectaculaire, à un niveau de + 2,5 %, elle devrait s'atténuer, désormais, en 2023, pour n'évoluer qu'à un niveau de + 0,9 %.

D'après les projections de la Banque de France, en 2024, la croissance du PIB devrait être semblable à 2023 (une perspective, cependant, plus pessimiste que l'État, qui anticipe une progression de + 1,4 % ou que la Commission européenne, qui fait l'hypothèse d'une évolution de + 1,2 %)

La croissance du PIB est un indicateur de référence pour les collectivités locales, et en particulier pour les intercommunalités. En effet, la suppression de la taxe d'habitation a entraîné une compensation par le transfert, par l'État, d'une fraction du produit qu'il perçoit sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Aussi, la croissance observée depuis la fin de la crise sanitaire s'accompagne d'une progression inédite de l'inflation. Après une année 2022 au cours de laquelle l'inflation avait augmenté de 5,9 %, cette tendance devrait s'atténuer en 2023, pour atteindre un niveau proche de 5 % (plus élevé que les anticipations réalisées au 1er semestre 2023). Les principaux facteurs d'explication résident dans l'évolution des prix de l'énergie : l'inflation française, en 2022, a été atténuée par les mesures de « bouclier tarifaire », ce qui a limité la hausse des prix par rapport à ses voisins européens.

Toutefois, elle se prolonge en 2023, sous l'effet de l'augmentation des tarifs réglementés du gaz (janvier) et de l'électricité (février, août) et d'une tension sur les prix pétroliers au cours de l'été du fait de la réduction de la production mondiale. Si l'inflation avait été portée jusqu'ici par les prix de l'alimentation et des produits manufacturés, celle-ci s'est prolongée en raison de la hausse des tarifs des services, sous l'effet de l'augmentation des salaires. En 2024, l'inflation devrait être cependant beaucoup moins dynamique, aux alentours de 2,5 %, pour se stabiliser à 2 % à l'horizon 2025.

Parmi les principaux indicateurs économiques à observer, il convient de s'attarder sur l'évolution des taux d'intérêts. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé pour la 10ème fois consécutive ses taux directeurs, de 0,25 points, pour atteindre 4 %. Toutefois, il s'agirait, d'après l'institution financière européenne, d'un « pic », avec en ligne de mire un retour à des taux directeurs aux alentours de 2 % en 2025.

Enfin, la situation économique de la France, dans ce contexte, témoigne d'une certaine résilience. Le taux de chômage, établi à 7,2 % en 2022, devrait être semblable en 2023 (7,2 %). Il reste cependant toujours à un niveau plus bas qu'avant la crise sanitaire.

En dépit de l'inflation, l'épargne des ménages ne s'érode pas, puisqu'avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire. Aussi, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, les perspectives pour 2024 sont moins optimistes. En effet, le niveau de défaillances d'entreprises est plus élevé, désormais, qu'avant la crise sanitaire (hors micro-entreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière commence, au second semestre 2023, à connaître un ralentissement en conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit, qui se traduit par un repli des créations d'emploi.

## B – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2023 ET SES PROLONGEMENTS EN 2024 :

Après deux années de crise sanitaire qui ont profondément modifié la trajectoire des finances publiques, la situation financière des administrations publiques, en 2022, s'est redressée, sans pour autant retrouver des indicateurs comparables à 2019. Le déficit public, au sens des critères de Maastricht, toutes administrations publiques confondues, devrait être inférieur à 5 % du PIB après avoir atteint 9 % en 2021 ; cependant, la dette publique, qui avait quasiment atteint un pic à près de 115 % du PIB en 2021, si elle amorce une trajectoire baissière en 2022 qui se poursuit en 2023, ne devrait se stabiliser à 110 % qu'à l'horizon 2027 et, cela, quand bien même le déficit public se réduit progressivement jusqu'à 3 % d'ici là.

Bien que les administrations publiques locales limitent leur endettement par rapport à l'État, elles n'en portent pas moins l'essentiel de la dépense d'équipement. En effet, en 2022, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux représentaient toujours près de 60 % de l'investissement public à l'échelle de la France. Les collectivités locales, en moyenne, disposent d'une capacité de financement aux alentours de 20 % ces 10 dernières années (54 Mds d'euros en 2022), lorsque celle de l'État est, elle, structurellement négative (- 113 Mds d'euros en 2022), se dégradant même très nettement depuis la crise sanitaire (elle était de - 86 Mds d'euros en 2019).

Afin de se financer, les administrations publiques s'appuient sur les prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations). Le taux de prélèvement obligatoire, qui reste situé légèrement en dessous de 45 % du PIB, dépasse légèrement ce niveau en 2022. Néanmoins, la part des impositions et taxes dues par les contribuables « locaux » reste relativement limitée par rapport à celle de l'État et, surtout, des administrations de sécurité sociale.

Dans ce contexte, l'État aura vocation, dans les années à venir, à rechercher à redresser les comptes publics; c'est dans cette perspective qu'a été adoptée fin décembre la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027. Le texte, à dimension pluriannuelle, a vocation à déterminer la trajectoire de réduction des déficits et de l'endettement publics. La dernière loi de programmation (2018-2022) avait été suspendue au cours de la crise sanitaire, tandis qu'un projet de loi avait été établi pour la période 2023-2027, mais sans être adopté.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit un objectif de réduction du déficit à 2,7 % du PIB d'ici 2027 (contre 4,9 % en 2023). La contribution des collectivités locales est, en valeur nominale, moins exigeante qu'au cours des deux dernières périodes de programmation (2012-2017 ; 2018-2022), mais dans un contexte d'inflation radicalement différent.

Pour les collectivités locales, l'objectif d'évolution des dépenses devrait être inférieur à l'inflation minorée de 0,5 points pour les 500 plus grosses collectivités. Toutefois, la loi ne prévoit aucun mécanisme coercitif, l'article 23 relatif aux pactes de confiance ayant été supprimé par le Sénat. La maîtrise des dépenses s'appuie sur le dialogue de gestion, dans le cadre du nouveau « Haut conseil des finances publiques locales », inauguré en septembre, qui réunit le Gouvernement, la Cour des Comptes, des représentants de l'Assemblée et du Sénat, ainsi que des associations d'élus.

## C – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFI 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES :

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% du PIB et sur une inflation de 2,6% en 2024.

Les principales mesures de la LFR 2023 et de la LFI 2024 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

### **1- Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2024 :**

Tout comme en 2023, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024, pour atteindre 27,24 milliards d'euros au niveau national. La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes :

- + 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 150 millions d'euros pour dotation de solidarité rurale (DSR).
- + 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité

L'augmentation de la DGF qui s'applique au bloc communal sera donc proche de l'inflation. Cela ne veut pas dire que la DGF de chaque commune augmentera. A l'instar de l'an passé, environ 90% des communes verront leur DGF se stabiliser ou augmenter.

Un nouveau pacte de stabilité de la DGF des communes nouvelles est prévu. Fin novembre, le chef de l'État a souhaité confier au Comité des finances locales (CFL) le chantier de la réforme de la DGF.

### **2- Stabilisation des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun :**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI prévus dans la LFI 2024 s'élèvent à près de 1,8 milliards € tout comme en 2023 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 M €

Il est à noter que DSIL exceptionnelle de 337 M € de 2022 n'a pas été reconduite en 2023 et ne sera pas reconduite non plus en 2024.

### **3- Augmentation du fonds vert :**

Le fonds vert, destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique, est porté à 2,5 milliards d'euros en 2024 contre 2 milliards en 2023.

Un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires est prévu au sein de cette enveloppe.

### **4- Aménagement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) :**

La suppression totale de la CVAE qui devait être effective dès 2024 sera finalement lissée sur 4 ans avec une disparition progressive jusqu'en 2027.

Pour les contribuables, les taux de la CVAE vont progressivement se réduire jusqu'en 2026 (taux maximal de 0,28 % en 2024, puis 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026).

Pour les collectivités, qui percevaient le produit de cette imposition, la réforme est intervenue en 2023. En effet, depuis cette année, quand bien même les entreprises continuent de verser une contribution au titre

de la CVAE à l'État, les collectivités perçoivent de l'État, en contrepartie, une compensation par fraction de la TVA, sur le même principe que le mécanisme utilisé pour la réforme de la taxe d'habitation.

Cependant, la compensation par fraction de la TVA (impôt sur la consommation) est moins dynamique que la progression du chiffre d'affaires des entreprises (impôt sur la production). Déjà, il est estimé que ce sont près de 700 M€ de recettes en moins pour les collectivités locales en 2023 ; l'État argue que ces ressources sont tout de même reversées aux territoires, par abondement du « fonds vert » et d'une contribution complémentaire aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Aussi, le Comité des Finances Locales a rendu un avis, en septembre 2023, préconisant que la compensation soit effectuée en tenant compte de la progressivité du produit théorique de CVAE ; cela d'autant plus que les entreprises continuent de verser une contribution pendant deux années supplémentaires.

#### **5- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024 :**

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En novembre 2023, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à + 3,9%.

Il faut remonter à 2009, 2019 et 2021 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%. Pour mémoire, en 2022, elle était de + 3,4% et de 7,1% en 2023.

Il convient de rappeler que la revalorisation forfaitaire des bases s'applique à la taxe foncière, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la cotisation foncière des entreprises.

Depuis 2019, cette revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

#### **6- Dette verte :**

La dette verte permettra aux collectivités territoriales d'identifier la dette qui finance leurs investissements verts. Son instauration, facultative, aidera les collectivités à investir dans leur transition écologique.

#### **7- Budgets verts :**

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la Loi de Finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé Impact du budget pour la transition écologique.

Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à compter de l'exercice 2024. Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret.

## II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Les orientations budgétaires 2024 sont présentées par section et détaillées par nature de dépenses et de recettes.

### A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
002	Résultat reporté	2 138 257	3 706 945	1 560 386	1 560 386	1 733 845	11,12%	11,12%
013	Atténuation de charges	259 500	349 516	315 000	315 000	265 000	-15,87%	-15,87%
70	Produits des services	4 189 879	4 781 157	4 973 927	5 325 927	5 214 011	4,83%	-2,10%
73	Impôts et taxes	42 404 383	43 930 191	45 577 791	44 929 205	46 354 453	1,70%	3,17%
74	Dotations, subventions et participations	10 764 233	11 089 572	11 708 047	11 853 011	12 164 999	3,90%	2,63%
75	Autres produits de gestion courante	583 585	833 196	1 128 847	1 116 847	1 186 456	5,10%	6,23%
76	Produits financiers	10						
77	Recettes exceptionnelles	70 000	70 413	40 000	787 814		-100,00%	-100,00%
78	Reprise de provision	43 521	43 500	5 000	5 000	6 000	20,00%	20,00%
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 351	66 698	70 371	81 371	20 380	-71,04%	-74,95%
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>		<b>60 513 720</b>	<b>64 871 187</b>	<b>65 379 368</b>	<b>65 974 560</b>	<b>66 945 144</b>	<b>2,39%</b>	<b>1,47%</b>

Les recettes sont globalement en progression de 1,47% par rapport aux crédits ouverts 2023 et 2.39% si l'on compare au BP 2023, il convient d'en détailler les éléments.

Le résultat de 2023 affecté en section de fonctionnement est en légère hausse de près de 200 k€.

Les recettes réelles (hors 002 et 042) sont en augmentation 858 k€ soit 64,3M€ en crédits ouverts 2023 et de 1.44 M€ soit 63.7 M€ par rapport au budget 2023 contre 65,2M€ en Orientations Budgétaires 2024 soit respectivement + 1,3% et +2,3%.

## 1 – Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
73	Impôts et taxes	42 404 383	43 930 191	45 577 791	44 929 205	46 354 453	1,70%	3,17%
73111	Produits des impositions directes	28 182 786	29 644 704	31 212 164	30 913 578	32 200 338	3,17%	4,16%
73123 (ancien 7381)	Droits mutation	1 800 000	1 800 000	2 050 000	1 700 000	1 580 000	-22,93%	-7,06%
73141 (ancien 7351)	Taxe sur l'électricité	700 000	700 000	700 000	700 000	950 000	35,71%	35,71%
73211	attribution de compensation	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 409 627	0,00%	0,00%
73212	dotation de solidarité communautaire	873 034	873 000	873 000	873 000	873 000	0,00%	0,00%
7323 (ancien 7364)	Prélèvement sur produits jeux	165 350	339 860	170 000	170 000	180 000	5,88%	5,88%
73...	Autres impôts et taxes	273 586	163 000	163 000	163 000	161 488	-0,93%	-0,93%

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases légalement prévu, est de 3,9% contre 7.1% en 2023, 3,4% en 2022, 0,2% en 2021, 1,2% en 2020 et 2,2% en 2019. L'augmentation des bases fiscales de 3,9% concerne le bâti, le non bâti et les locaux industriels mais pas les locaux professionnels ni les locaux commerciaux.

**Hormis cette revalorisation, après une baisse de 1% des taux d'imposition communaux en 2023, précédée de 4 années consécutives de gel, une nouvelle année de gel des taux est prévue afin de ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages.**

La revalorisation forfaitaire des bases de 3,9% et l'évolution physique de 1% entraînent une augmentation des contributions directes de près de 1,29 M€ par rapport aux crédits ouverts 2023. Les droits de mutation prévus pour 2024 sont en baisse de 120 k€ compte tenu de la baisse des montants encaissés en 2023 tandis que la taxe sur l'électricité devrait progresser de 250 k€.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2021 pour être remplacée par la part départementale de taxe foncière. Ne subsiste que la part de taxe d'habitation provenant de l'imposition des résidences secondaires et des logements vacants (791 K€).

**On notera que ces prévisions budgétaires correspondent à des simulations prudentes effectuées à partir des données 2023 dans l'attente des notifications par les services de l'État dans le courant du printemps prochain.**

L'**attribution de compensation** est constante à 10 409 K€ après une baisse de 324 K€ du fait de la reprise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines en 2020, suite à l'attribution à titre obligatoire par la loi NOTRe du 8 août 2015.

La **dotation de solidarité communautaire** (DSC) allouée par l'ARC dont les critères ont été revus en 2021 s'établit à 873 K€ en tenant compte du produit de la taxe sur les paris hippiques dont le montant est reversé avec un an de décalage.

Les **droits de mutation** sont estimés 1,56 M€ à un niveau inférieur au BP 2023, suite à une baisse importante des cessions sur l'année 2023.

Le **prélèvement sur les produits des jeux** est en légère hausse de +10 k€ par rapport au BP 2023.

## 2 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
74	Dotations, subventions et participations	10 764 233	11 089 572	11 708 047	11 853 011	12 164 999	3,90%	2,63%
74111 (ancien 7411)	dont DGF	3 529 730	3 404 300	3 415 543	3 384 822	3 383 381	-0,94%	-0,04%
741123 (ancien 74123)	DSU	2 682 737	2 809 170	2 934 109	2 934 448	3 134 568	6,83%	6,82%
741127 (ancien 74127)	DNP	143 989	129 600	155 508	116 631	104 968	-32,50%	-10,00%
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	492 682	645 634	820 711	915 917	1 044 695	27,29%	14,06%
7473	Participation CD60	16 500	19 500	13 500	16 500	60 295	346,63%	265,42%
74751	Remboursements ARC	2 000	2 000	5 500	11 500	0	-100,00%	-100,00%
747888 (ancien 7478)	Autres organismes (CAF)	1 914 100	1 702 600	1 995 682	1 995 682	1 888 200	-5,39%	-5,39%
74833 (ancien 74834)	Etat - compensation établissements industriels	1 747 318	1 989 700	2 115 760	2 199 387	2 276 423	7,59%	3,50%
74...	Autres dotations, subv..	235 177	387 068	251 734	278 124	272 469	8,24%	-2,03%

L'ensemble des dotations, subventions et participations est en progression de 2,63% par rapport aux crédits ouverts 2023.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** devrait stagner en 2024 par rapport au montant perçu en 2023.

	2021	2022	2023	2024	Ecart 2024/2023
Population municipale	40 542	40 615	40 453	40 394	- 59
Population comptée à pat	1 025	1 028	1 017	1 024	7
<b>Population INSEE totale</b>	<b>41 567</b>	<b>41 643</b>	<b>41 470</b>	<b>41 418</b>	<b>- 52</b>
Résidences secondaires	387	366	345	345	-
<b>Population DGF</b>	<b>41 954</b>	<b>42 009</b>	<b>41 815</b>	<b>41 763</b>	<b>- 52</b>

NB : les données 2024 concernant les résidences secondaires n'étant pas communiquées à ce jour, il a été retenu l'hypothèse prudente du nombre de résidences secondaires de 2023.

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** devrait être en progression de 6,82% soit + 200 k€.

La **Dotation Nationale de Péréquation** devrait baisser très légèrement.

Les **Autres Participations de l'État** sont en progression de 130k€ avec une forte augmentation des alternants au Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Une baisse de 100 k€ de la participation de la **Caisse d'Allocations Familiales** principalement sur les crèches ;

### 3 – Chapitre 70 – Produits des services :

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
70	Produits des services	4 189 879	4 781 157	4 973 927	5 325 927	5 214 011	4,83%	-2,10%
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	104 500	156 000	181 000	181 000	339 600	87,62%	87,62%
70323	Red. Occup. Domaine public	215 000	282 000	180 000	520 000	180 000	0,00%	-65,38%
70383	Redevance stationnement	400 000	440 000	500 000	500 000	500 000	0,00%	0,00%
70384	Forfait post stationnement	180 000	235 000	300 000	300 000	270 000	-10,00%	-10,00%
70388	Autres redevances diverses	91 000	83 000	69 000	81 000	74 500	7,97%	-8,02%
7062	Redev. culturelles	139 107	214 590	250 900	250 900	267 289	6,53%	6,53%
70631	redev. Sportif	243 000	471 000	495 600	495 600	482 500	-2,64%	-2,64%
70632	redev. Loisirs	180 300	190 000	197 000	197 000	197 000	0,00%	0,00%
7066	redev. Sociale	356 200	384 000	384 000	384 000	439 000	14,32%	14,32%
7067	redev. Périscolaire	1 118 500	1 084 000	1 061 000	1 061 000	1 007 000	-5,09%	-5,09%
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	123 480	123 480	130 000	130 000	192 000	47,69%	47,69%
70848	MAD personnel - Autres organismes	320 728	325 000	360 000	360 000	360 000	0,00%	0,00%
70873	Remb. frais CCAS	240 000	240 000	240 000	240 000	325 000	35,42%	35,42%
70876	Remb frais ARC	313 386	308 436	350 000	350 000	344 422	-1,59%	-1,59%
70...	Autres pdts services	164 678	244 651	275 427	275 427	235 700	-14,42%	-14,42%

Le montant de ce chapitre totalise 5,2 M€ en baisse de 2,10% par rapport aux crédits ouverts 2023, suite à la forte augmentation en 2023 compte tenu de la régularisation des redevances d'occupation du domaine public (DSP) mais en progression de 4.83% par rapport au BP 2023.

Les droits de stationnement et la location de la voie publique (70321) sont en forte progression principalement avec les droits pour stationnement des chantiers, l'augmentation du nombre de terrasse et de l'amplitude saisonnière.

Concernant le 7067, cette baisse intègre la révision tarifaire des cantines mise en place à la rentrée de septembre 2023 pour une année pleine.

Les autres redevances s'ajustent au niveau des recettes de 2023.

Le remboursement des frais de personnel tient compte des revalorisations du personnel.

### 4 – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers hormis la fusion des chapitres 75 et 77.

## B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
011	Charges à caractère général	14 265 992	15 466 160	16 154 763	16 281 781	16 871 805	4,44%	3,62%
012	Charges de personnel	34 157 084	35 662 122	37 331 594	37 331 594	38 100 000	2,06%	2,06%
014	Atténuation de produits	36 880	51 688	51 000	121 000	117 000	129,41%	-3,31%
65	Autres charges de gestion courante	4 418 055	4 052 279	4 071 118	4 236 218	4 700 970	15,47%	10,97%
66	Charges financières	917 500	817 500	876 500	876 500	876 300	-0,02%	-0,02%
67	Charges exceptionnelles	556 451	451 875	292 990	424 229	15 000	-94,88%	-96,46%
68	Dotation aux provisions	0				10 000	#DIV/0!	
023	Virement à la section d'investissement	4 122 263	6 269 603	4 409 018	3 752 039	3 734 327	-15,30%	-0,47%
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 039 495	2 099 960	2 192 385	2 951 199	2 519 742	14,93%	-14,62%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>60 513 720</b>	<b>64 871 187</b>	<b>65 379 368</b>	<b>65 974 560</b>	<b>66 945 144</b>	<b>2,39%</b>	<b>1,47%</b>

Les dépenses réelles évaluées pour 2024 hors virement à la section d'investissement et opération d'ordre sont en progression 1,4 M€ (+2,4%) soit 59,3 M€ en crédits ouverts 2023 et de 1.9 M€ (+3.15%) soit 58,7 M€ en BP 2023 contre 60,7 M€ en Orientations Budgétaires 2024.

### 1 – Chapitre 011- Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
011	Charges à caractère général	14 265 992	15 466 160	16 154 763	16 281 781	16 871 805	4,44%	3,62%
6042	dont prestations	903 286	1 024 189	1 099 363	1 109 064	1 065 827	-3,05%	-3,90%
6061	fluides	3 449 414	4 673 194	4 948 000	5 030 671	5 072 000	2,51%	0,82%
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 394 482	2 266 571	2 217 079	2 276 854	2 216 501	-0,03%	-2,65%
611	contrat prest. service	310 876	344 228	346 320	371 068	383 900	10,85%	3,46%
613 et 614	locations et charges locatives	868 622	863 420	893 310	911 743	948 700	6,20%	4,05%
615	entretien et réparation	2 820 962	2 997 561	3 151 678	2 906 648	3 255 083	3,28%	11,99%
623	communication	634 308	672 375	668 651	764 446	933 813	39,66%	22,16%
011..	Autres dépenses	2 884 041	2 624 622	2 830 362	2 911 286	2 995 981	5,85%	2,91%

Les charges à caractère général augmentent globalement de 3,6 % soit + 590 k€ en crédits ouverts et 4.44% par rapport au BP2023. Même si l'objectif est de contenir au mieux le montant de ces dépenses, un niveau minimum est nécessaire pour permettre le fonctionnement de la collectivité et le maintien en état de son patrimoine. On notera encore une hausse maîtrisée des dépenses d'électricité et gaz notamment, suite à la très forte hausse de 1,2M€ en 2022 et 300 k€ en 2023, facilitée par les efforts fait en matière d'économie d'énergie.

L'augmentation importante des charges locatives en 2023 et les prévisions pour 2024 représente 100 k€ sur 2 ans. L'entretien courant du patrimoine connaît également une hausse due principalement à l'inflation.

## 2 – Chapitre 012 – Charges de personnel

Les mesures réglementaires, notamment la hausse du point d'indice en 2022 et 2023, la possible nouvelle hausse en 2024, l'ajout de 5 points d'indice de rémunération au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi que la hausse des cotisations CNRACL, conduisent à prévoir un budget de 38,1 M€ contre 37,3 M€ au BP 2023 soit + 768 k€ (+2,1%).

### Structure des effectifs hors direction générale mutualisée au niveau de l'ARC

La structure des effectifs au 31/12/2023 est décrite ci-dessous.

<b>Filière administrative</b>	<b>113</b>	<b>Filière Sécurité (Police Municipale)</b>	<b>30</b>
<b>Catégorie A</b>	<b>12</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>1</b>
Attaché	9	Chef service PM	1
Attaché HCl	2	<b>Catégorie C</b>	<b>29</b>
Attaché Pal	1	Brigadier-chef Pal	22
<b>Catégorie B</b>	<b>34</b>	Chef PM	2
Rédacteur	16	Gardien-brigadier	5
Rédacteur Pal 1Cl	11	<b>Filière Sociale</b>	<b>27</b>
Rédacteur Pal 2Cl	7	<b>Catégorie A</b>	<b>9</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>67</b>	Educatrice j enfant ClEx	2
Adjt adm	17	Educatrice Jeunes Enfants	7
Adjt adm Pal 1Cl	31	<b>Catégorie B</b>	<b>3</b>
Adjt adm Pal 2Cl	19	Monit-ed interv Fam	2
<b>Filière animation</b>	<b>34</b>	Monit-ed interv Fam Pal	1
<b>Catégorie B</b>	<b>8</b>	<b>Catégorie C</b>	<b>15</b>
Animateur	7	Agent social	2
Animateur Pal 1Cl	1	Agent social Pal 2Cl	3
<b>Catégorie C</b>	<b>26</b>	ATSEMPal 1Cl	9
Adjt ter anim 2Cl (anc)	4	ATSEMPal 2Cl	1
Adjt ter anim Pal 1Cl	3	<b>Filière sportive</b>	<b>17</b>
Adjt ter anim Pal 2Cl	8	<b>Catégorie A</b>	<b>1</b>
Adjt ter animation	11	Conseiller APS	1
<b>Filière culturelle</b>	<b>86</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>15</b>
<b>Catégorie A</b>	<b>25</b>	Educatrice APS	4
Attaché conserv patr	4	Educatrice APS Pal 1Cl	8
Bibliothécaire	7	Educatrice APS Pal 2Cl	3
Directeur ét ens art Ca1	2	<b>Catégorie C</b>	<b>1</b>
Prof ens art CIN	6	Opérateur APS Pal	1
Prof ens art HCl	6	<b>Filière technique</b>	<b>414</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>48</b>	<b>Catégorie A</b>	<b>8</b>
Assist conserv	9	Ingénieur	1
Assist conserv Pal 1Cl	3	Ingénieur en chef HCl	2
Assist conserv Pal 2Cl	3	Ingénieur HCl	2
Assist ens art	21	Ingénieur Pal	3
Assist ens art Pal 1Cl	8	<b>Catégorie B</b>	<b>15</b>
Assist ens art Pal 2Cl	4	Technicien	7
<b>Catégorie C</b>	<b>13</b>	Technicien Pal 1Cl	2
Adjt ter patr Pal 1Cl	6	Technicien Pal 2Cl	6
Adjt ter patr Pal 2Cl	4	<b>Catégorie C</b>	<b>391</b>
Adjt ter patrimoine	3	Adjt tech	185
<b>Filière médico-sociale</b>	<b>27</b>	Adjt tech Pal 1Cl	13
<b>Catégorie A</b>	<b>4</b>	Adjt tech Pal 2Cl	69
Puér	1	Agent maîtrise	78
Puér HCl	3	Agent maîtrise Pal	46
<b>Catégorie B</b>	<b>22</b>	<b>Sans filière</b>	<b>36</b>
Auxiliaire puér Cl N	12	<b>Sans categorie</b>	<b>36</b>
Auxiliaire puér Cl Sup	10	Apprentis	7
<b>Catégorie C</b>	<b>1</b>	CAE / CUI	20
Aux. puér Pal 2Cl (anc)	1	Contrat Adulte Relais	7
		Parcours Emploi Comp.	2
		<b>Total général</b>	<b>784</b>

## Éléments sur les dépenses de personnel

- Les principales dépenses de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	58,5%
Régime indemnitaire	8,2%
NBI	0,8%
SFT	0,6%
Heures supplémentaires	1,9%
Astreintes	0,3%
Prestations sociales	0,9%
Charges patronales	28,7%

- Heures supplémentaires et complémentaires

Année	Nombre d'heures	Montant
2020	21.130	490.810 €
2021	29.993	662.575 €
2022	29.519	720.907 €
2023	25 943	654 774 €

- Avantages en nature

Nature de l'avantage	2020		2021		2022		2023	
	Nombre de bénéficiaires	Montant						
véhicule	0	0	0	0	0	0	0	0
logement	15	34.339	13	32.719	13	33.221	13	29.907
repas	264	102.212	3	98	239	90.250	359	123.586

En 2021, les avantages en nature « repas » concernant le personnel de cantine ont été supprimés en raison de la crise sanitaire, mais compensés en rémunération, ce qui explique le faible montant.

### Durée effective du travail

- Durée légale du temps de travail

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

À la Ville de Compiègne, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h30 par semaine, soit un horaire quotidien de 7h et 6mn
- b) 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 12 jours de RTT

c) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

<b>Choix</b>	<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c</b>
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12	-20
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
<b>= nombre de jours travaillés</b>	<b>226</b>	<b>214</b>	<b>206</b>
Temps de travail quotidien	7h06mn	7h30mn	7h48mn
Temps de travail annuel	1.605h	1.605h	1.607h

### **Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2024**

Les dépenses de personnel ont atteint 36,9 M€ en 2023.

La prévision pour 2024 s'élève à 38,1M€, soit 2,06% de plus qu'en 2023.

Outre les évolutions liées aux mouvements de personnel (départs et arrivées) et le Glissement Vieillesse Technicité, les dépenses de personnel vont être impactées en 2024, par l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice de juillet 2023 (+1,5 %), par l'ajout de 5 points d'indice sur la rémunération mensuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sur la hausse de la cotisation patronale CNRACL (+1 point).

De plus, pour l'année 2024, plusieurs postes de dépenses vont venir impacter le budget, on peut prévoir une nouvelle hausse du point d'indice.

### **Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences**

La ville conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

La collectivité porte une attention particulière sur les thématiques suivantes :

- La prévention de la santé au travail : assurer la continuité des formations liées aux gestes et postures à destination du personnel technique et de la petite enfance afin de lutter contre l'usure professionnelle de certains métiers.

- Le développement d'une culture managériale commune : la collectivité organise des formations portant sur les fondamentaux du management à destination du personnel encadrant des équipes. Il s'agit ainsi d'optimiser le fonctionnement de la collectivité (travail en mode projets, développement de la transversalité, mutualisation des services, etc...) dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.
- Favoriser l'accès à la formation des agents par le biais de la mise en place de formations en intra-collectivité.

### Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG et CSI.

Plus récemment, les services communs des archives et de la DSI ont été créés. En 2022, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du service événementiel de la Ville vers l'ARC et en 2023, la mise à disposition des Directeurs de la Culture et des Sports.

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2024.

### 3 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
65	Autres charges de gestion courante	4 418 055	4 052 279	4 071 118	4 236 218	4 700 970	15,47%	10,97%
657362	Sub. CCAS	320 000	265 000	265 000	265 000	265 000	0,00%	0,00%
65748	Sub; associations	3 404 912	3 126 037	3 149 154	3 405 379	3 605 488	14,49%	5,88%
65..	Autres char gest. cour.	693 143	661 242	656 964	565 839	830 482	26,41%	46,77%

Ce chapitre est en augmentation de 10,9% par rapport aux crédits ouverts 2023 et 15.4% sur BP 2023 suite à la suppression du chapitre 67 correspondant aux charges exceptionnelles (crédits intégrés au chapitre 65) et à la modification du mode de gestion pour les classes découvertes et reversement de la subvention perçue au titre de la cité éducative dans le cadre d'action mis en place en partenariat avec d'autres organismes.

### 4 – Chapitre 66 – Charges financières

La somme de 876 300 € correspond aux échéances de la dette, stable par rapport au budget 2023 compte tenu du désendettement de la ville qui compense la remontée des taux sur nos emprunts.

### 5 – Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement

S'agissant du chapitre 67, en 2023, seules les annulations de titre sur exercice antérieur restent sur ce chapitre.

## C – RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
-	Restes à réaliser (RAR)	0		1 485 869		3 215 032	116,37%	
10	Dotations et fds propres	5 930 000	5 013 024	8 781 837	9 626 819	5 964 991	-32,08%	-38,04%
13	Subventions d'investissement	6 492 074	6 685 160	3 540 423	5 024 432	3 192 639	-9,82%	-36,46%
16	Recours à l'emprunt	3 483 900	7 004 185	7 360 194	7 360 194	5 665 749	-23,02%	-23,02%
024	Pdts de cessions	839 532	123 147	787 000	39 186	1 377 000	74,97%	3414,01%
454201	Opérations pour compte de tiers	7 000	2 000	7 000	8 860	7 000	0,00%	-20,99%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	4 122 263	6 269 603	4 409 018	3 752 039	3 734 327	-15,30%	-0,47%
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 039 495	2 099 960	2 192 385	2 951 199	2 519 742	14,93%	-14,62%
041	Opérations patrimoniales	321 612	132 674	430 000	784 142	325 000	-24,42%	-58,55%
<b>Total recettes d'investissement :</b>		<b>23 235 876</b>	<b>27 329 754</b>	<b>28 993 727</b>	<b>29 546 872</b>	<b>26 001 480</b>	<b>-10,32%</b>	<b>-12,00%</b>

Les recettes d'investissement devraient atteindre 26 M€ dont 6,3 M€ d'autofinancement (chapitre 021 et 040) et 3,215M€ de restes à réaliser avec le report d'un emprunt de 2,1 M€.

Il est à noter que les produits de cession sont inscrits en recette d'investissement (chapitre 024) au Budget et comptabilisés en recettes de fonctionnement (chapitre 77) au Compte Administratif.

### 1 – Chapitre 10 – Dotation et fonds propres

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
10	Dotations et fds propres	5 930 000	5 013 024	8 781 837	9 626 819	5 964 991	-32,08%	-38,04%
10222	dont FCTVA	930 000	1 103 000	1 250 000	1 844 982	1 200 000	-4,00%	-34,96%
10226	Taxe aménagement	500 000	350 000	200 000	450 000	450 000	125,00%	0,00%
1068	Excédent de fct. capitalisé	4 500 000	3 560 024	7 331 837	7 331 837	4 314 991	-41,15%	-41,15%

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée obligatoirement à l'investissement ; son montant, qui sera confirmé à la clôture de l'exercice 2023, est évalué à 4,3 M€, soit une baisse de 41 %.

En effet, en 2023 le besoin de financement est moins important compte tenu du taux de réalisation des investissements réalisés (environ 1 M€, restes à réaliser compris) et de la contractualisation de 4,8 M€ d'emprunts en fin d'année dont 2,7 M€ consolidés en 2023 et 2,1 M€ reporté sur 2024.

## 2 – Chapitre 13 – Subventions

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
13	Subventions d'investissement	6 492 074	6 685 160	3 540 423	5 024 432	3 192 639	-9,82%	-36,46%
131/2	dont subventions	5 818 295	5 407 971	2 325 742	3 562 290	2 652 639	14,06%	-25,54%
1345 (ancien 1342)	Amendes de police	216 694	340 205	350 000	350 000	450 000	28,57%	28,57%
13..	Autres dont DSIL	457 085	936 984	864 681	1 112 142	90 000	-89,59%	-91,91%

Les subventions de nos différents partenaires (État, Région des Hauts de France, Département de l'Oise, l'Arc) totaliseraient près de 3,2 M€ auxquels s'ajoutent 1 M€ de restes à réaliser soit 4,2 M€ contre 4,8 M€ en 2023 et 6,6 M€ en 2022 qui est marqué par le désengagement de l'État auprès de la Ville.

## 3 – Chapitre 16 – Emprunts

En lien avec le programme des investissements, l'emprunt d'équilibre pour 2024 devrait être de 5,67 M€ en baisse de 1,3 M€ mais quasi-équivalent à 2023 avec le report de 2,1 M€.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 31,77 M€ soit une dette par habitant de 787 € pour une moyenne nationale de 995 € pour les communes de même strate (source : comptes des communes 2022).

Dans l'hypothèse d'un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 70% (proche du taux de réalisation de 2022), le volume d'emprunt à consolider sur 2024 serait de l'ordre de 5 M€ (report de 2,1 M€ inclus) soit un endettement stable compte tenu du remboursement en capital de la dette de 4,7M€.

## D – EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
001	Solde N-1	3 023 272	2 960 287	5 652 339	5 652 339	1 719 201		
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0	3 165 366		5 810 823		
10/13	Remb. Subventions /dotations	50 000	50 000	70 000	416 227	100 000	42,86%	-75,97%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 882 000	5 084 400	4 984 400	4 984 400	4 659 400	-6,52%	-6,52%
	Dépenses d'équipement	14 760 391	19 033 013	14 614 250	17 619 532	13 359 677	-8,58%	-24,18%
26/27	Immob. Financières	131 250	681					
454101	Opérations pour compte de tiers	7 000	2 000	7 000	8 860	7 000	0,00%	-20,99%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	60 351	66 698	70 371	81 371	20 380	-71,04%	-74,95%
041	Opérations patrimoniales	321 612	132 674	430 000	784 142	325 000	-24,42%	-58,55%
<b>Total dépenses d'investissement :</b>		<b>23 235 876</b>	<b>27 329 754</b>	<b>28 993 727</b>	<b>29 546 872</b>	<b>26 001 480</b>	<b>-10,32%</b>	<b>-12,00%</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 M€ dont 1,7 M€ de résultat reporté et 5,8 M€ de restes à réaliser.

*NB : Les RAR des années précédentes sont intégrés dans les crédits ouverts*

## 1 – Chapitre 16 – Emprunts

Un montant de 4,66 M€ est prévu pour rembourser les échéances en capital de la dette existante.

## 2 – Chapitres 20 à 23 – Dépenses d'équipement

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0	3 165 366		5 810 823		
	Dépenses d'équipement	14 760 391	19 033 013	14 614 250	17 619 532	13 359 677	-8,58%	-24,18%
20	dont Immob. incorporelles	662 204	667 984	1 100 552	1 128 515	1 309 920	19,02%	16,07%
204	Subventions d'équipement versées	450 307	460 742	524 454	594 454	856 329	63,28%	44,05%
21	Immobilisations corporelles	2 512 317	2 931 205	2 608 797	2 794 355	1 365 200	-47,67%	-51,14%
23	Travaux en cours	11 135 564	14 973 082	10 380 447	13 102 209	9 828 228	-5,32%	-24,99%

Le programme des dépenses d'équipements atteindra plus de 13 M€ hors reports à un niveau soutenu comparable à 2023 auquel s'ajoute les 5,8 M€ de restes à réalisés pour un total de 19,2 M€ contre 17,6M€ en 2023.

Les dépenses d'équipement prévues dans le cadre du projet de budget 2024 est conforme aux orientations prises lors de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissements 2023 – 2026 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2023.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2023 – 2026 fera l'objet d'une actualisation prochainement.

On peut d'ores et déjà lister les principaux investissements suivants en distinguant les dépenses récurrentes et les dépenses consacrées aux projets.

Dépenses récurrentes de plus de 40 000 € visant à entretenir le patrimoine et les équipements afin de maintenir un service public efficient :

EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	Montants € TTC	
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	280 000	Matériel informatique pour l'ensemble des services et équipements communaux réseaux fibres renouvellement tous les 10 ans
TRAV.CABLAGE INFO.BATIMENTS	100 000	Programme de cablage informatique et travaux d'optimisation de lien réseaux entre bâtiments municipaux
ESPACES URBAINS : éclairage public, voirie	Montants € TTC	
VOIRIE	759 500	Matériels et outillage divers, travaux e sécurité routière, Programme annuel de voirie dont trottoirs rue Demonchy, mise aux normes accessibilité, rénovation des bornes amovibles
AMENAGEMENT EXTERIEUR	503 000	Plantations d'arbres et aménagements paysagers contenueurs enterrés, refection des fontaine...
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	228 000	Entretien et rénovations diverses
VIDEOSURVEILLANCE	210 400	Programme 2024 et renouvellement de caméras existantes
AMENAGEMENT AIRES DE JEUX	160 000	Poursuite du programme, aménagementn aire de la Peupleraie
REFECTION PISTES CYCLABLES	150 000	Rénovation pistes cyclables
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS	Montants € TTC	
RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	987 300	Acquisition matériels et outillage, études diverses, travaux de rénovation des bâtiments de la ville, mise aux normes des ascenseurs, poursuite du remplacement des menuiseries tous bâtiments , réparations toitures dont Hotel de Ville et logement Pompidou
CULTURE ET SPORTS	416 448	Acquisition de matériel sportif et petits travaux salle de sport. Achat d'instruments, console son, plateau lumière, restauration œuvres, matériel Renouvellement tables et chaises diverses salles, illuminations
ENFANCE DONT COURS D'ECOLE	290 000	Matériels et travaux dans les écoles et crèches, aménagement cours d'école, rénovation sanitaires
MATERIEL DE TRANSPORT	228 000	1 véhicule Poids Lourd, rachat fin de LLD, renouvellement de véhicule en fin de vie

Dépenses d'investissement de plus de 40 000 € liées des projets structurants :

SPORTS	Montants € TTC	
Gymnase Pompidou	600 000	Démarrage des travaux de rénovation du gymnase
Stade Cosyns	310 000	Espace d'accueil
Projets Divers sport	310 000	City stade Peupleraies, Cheminement terre pierre Grand Parc, système de ventilation salle de boxe
Travaux piscines	272 000	Etudes de rénovation du complexe et travaux urgents
Skate Park	150 000	Nouveau skate park
Stade Clos des Roses	70 000	Rénovation des terrains
<b>CULTURE</b>		
Musée de la figurine	150 000	Études et Maitrise d'Œuvre
Espace Jean Legendre	60 000	Études
Mémorial de la déportation	55 000	Études
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>		
Enfouissement des réseaux	672 000	Rue Charmolue et 1ère tranche rue Saint Joseph
Accélération réhabilitation voirie	572 000	Reprise suite émeutes urbaines, Parking rue de la Calmette, plateau surélevé rue Couttolenc et rue du Bataillon de France ,,,
Boulevard Gambetta Etats Unis	500 000	Poursuite de la rénovation 2ème tronçon
Rue de Pierrefonds	400 000	Travaux de requalification
Réhabilitation éclairage public	185 000	Passage LED divers équipement sportif
Verdissement des cours d'écoles	120 000	Végétalisation groupe Saint Germain et plantation d'arbres école Pompidou
Murs et enceinte	100 000	Reprise des murs en pierre, Tennis Pompadour, rue de Clermont
<b>PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS</b>		
Centre de Rencontre de la Victoire	1 500 000	Travaux
Eglise Saint Jacques	400 000	Début des travaux de restauration
Ecole Faroux	320 000	Études et travaux
Accessibilité des bâtiments	303 480	Accélération du programme
Programme d'économie d'énergie	293 000	Poursuite du passage en LED des divers bâtiments
Changement des chaudières	280 000	Poursuite de la transition écologique
Puy du Roy	112 320	Études
Eclairage Led dans les écoles	80 000	Poursuite de la transition écologique
Optimisation gestion des fluides	55 000	Pour une meilleur consommation
Diagnostic thermique	50 000	Poursuite de la transition écologique

### III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Proposition 2024	Var. de BP à BP
70	Vente de terrains	214 000	370 000	280 000,00	200 000,00	-28,6%
74	Subventions partenaires externes	150 000				#DIV/0!
75	Subventions d'équilibre	131 000	0			#DIV/0!
-	Mouvements d'ordre	212 833	15 000	70 100,00	90 000,00	28,4%
	<b>TOTAL recettes de Fct :</b>	<b>707 833</b>	<b>385 000</b>	<b>350 100,00</b>	<b>290 000,00</b>	<b>-17,2%</b>
Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Proposition 2024	Var. de BP à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté					
6015	Terrains à aménager	0		15 000,00		-100,0%
6045	Frais d'études	6 600		26 000,00		-100,0%
605	Travaux	200 000	15 000	44 000,00	90 000,00	104,5%
66	Intérêts des emprunts	0				#DIV/0!
-	Autres frais	6 233		100,00		-100,0%
-	Mouvements d'ordre	495 000	370 000	280 000,00	200 000,00	-28,6%
	<b>TOTAL dépenses de Fct :</b>	<b>707 833</b>	<b>385 000</b>	<b>365 100,00</b>	<b>290 000,00</b>	<b>-20,6%</b>
Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Proposition 2024	Var. de BP à BP
002	Excédent invest				16 979,19	
1641	Emprunt	0				#DIV/0!
-	Mouvements d'ordre	495 000	370 000	280 000,00	200 000,00	-28,6%
	<b>TOTAL recettes d'inv. :</b>	<b>495 000</b>	<b>370 000</b>	<b>280 000,00</b>	<b>216 979,19</b>	<b>-22,5%</b>
Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Proposition 2024	Var. de BP à BP
001	Déficit invest.	282 167	197 903	136 872,40		-100,0%
1641	Emprunt	0				#DIV/0!
-	Mouvements d'ordre	212 833	15 000	70 100,00	90 000,00	28,4%
	<b>TOTAL Dépenses d'inv. :</b>	<b>495 000</b>	<b>212 903</b>	<b>206 972,40</b>	<b>90 000,00</b>	<b>-56,5%</b>

L'aménagement du lotissement Square de l'Abbé Stock arrive à son terme, cependant il convient de faire quelques travaux complémentaires. Compte tenu des ventes de terrains estimées à 200 k€, la participation du budget principal de la ville est nulle. Le budget de la ZAC devrait être excédentaire en 2024.

## IV – EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

L'évolution de la situation financière peut être projetée comme suit, suivant les orientations budgétaires ci-avant présentées et des éléments de contexte fiscal.

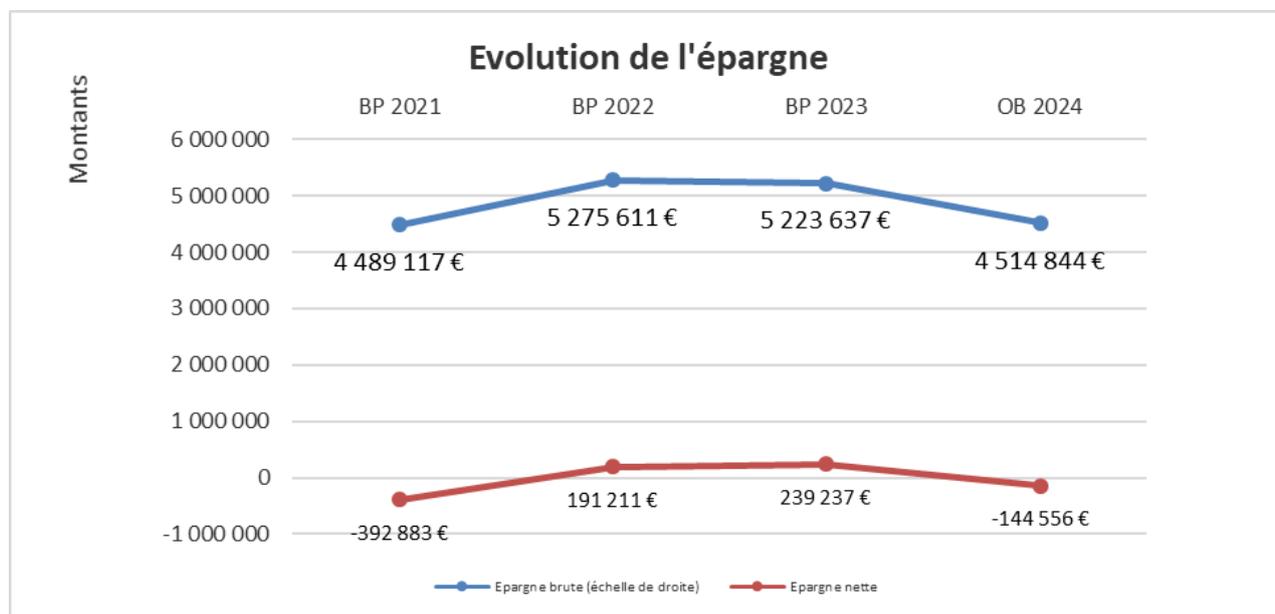
*Nb : cette analyse est établie, à partir des budgets primitifs, sur la base du seul budget principal, et donc hors budget annexe, car le budget de la ZAC du Camp de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en fonctionnement et le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe en fausserait l'analyse financière.*

### A – EPARGNE

Les épargnes prévisionnelles brutes et nettes sont en baisse par rapport à 2023 dans un contexte inflationniste des charges et une progression moins rapide des recettes (pour mémoire les taux de fiscalité ont été baissés de 1% en 2023 et seront gelés en 2024). Ces chiffres sont donc à relativiser car, en réalité, l'épargne réelle dégagée est toujours nettement supérieure aux prévisions en vertu du principe de prudence appliqué lors de la préparation du budget : ainsi, pour 2023, l'épargne brute réelle dégagée sera de l'ordre de 6,9 M€ (5,2 M€ prévus au BP 2023) et l'épargne nette réelle sera de l'ordre de 1,9 M€ (0,239 M€ prévus au BP 2023).

Epargne	repère	BP 2021	BP 2022	BP 2023	OB 2024
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	58 489 134	59 908 827	63 748 612	65 190 919
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	70 000	23 500	40 000	0
Recettes Réelles de Fonctionnement hors reprise de résultat et produits exceptionnels (échelle de gauche)	3=1-2	58 419 134	59 885 327	63 708 612	65 190 919
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	54 477 878	55 061 591	58 777 965	60 691 075
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	547 861	451 875	292 990	15 000
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors charges exceptionnelles (échelle de gauche)	6=4-5	53 930 017	54 609 716	58 484 975	60 676 075
<b>Epargne brute (échelle de droite)</b>	<b>7=3-6</b>	<b>4 489 117</b>	<b>5 275 611</b>	<b>5 223 637</b>	<b>4 514 844</b>
Remb. en capital	8	4 882 000	5 084 400	4 984 400	4 659 400
<b>Epargne nette</b>	<b>9=7-8</b>	<b>-392 883</b>	<b>191 211</b>	<b>239 237</b>	<b>-144 556</b>

Le niveau prévisionnel des épargnes est en légère baisse par rapport au niveau du BP 2023 avec un taux d'épargne brute de 6,9% en 2024 contre 8,2% au BP 2023 (le taux d'épargne brute réelle de 2023 sera de l'ordre de 11%), sachant qu'il est généralement admis qu'un taux compris entre 8% et 15% est satisfaisant. Par ailleurs, il est à noter que le niveau d'épargne prévisionnelle brute de 2024 est supérieur au niveau d'épargne brute prévisionnelle de 2021.



## B – ENDETTEMENT

L'évolution de la dette de la commune s'établirait comme suit :

Endettement	repère	BP 2021	BP 2022	BP 2023	OB 2024
<b>Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)</b>	<b>10</b>	<b>38 712 106</b>	<b>34 797 382</b>	<b>34 003 681</b>	<b>31 770 188</b>
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	11	2 252 000	4 411 503	7 360 194	5 665 749
Pour info: recours à l'emprunt (Report N-1)		1 000 000	2 000 000		2 100 000
Encours de la dette / RRF	12=10/1	66,19%	58,08%	53,34%	48,73%
Emprunt supplémentaire théorique	13=11-8	-2 630 000	-672 897	2 375 794	1 006 349
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>14=10/7</b>	<b>8,62</b>	<b>6,60</b>	<b>6,51</b>	<b>7,04</b>

La capacité de désendettement, résultant du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, serait de 7,04 années contre 6,51 ans au BP 2023 et 6,60 au BP 2022 (pour mémoire, la capacité de désendettement était de 17,6 ans au BP 2017). On retient généralement un seuil de vigilance de 10-11 ans avec un niveau critique de 11-12 ans (nb : on cite cette norme pour information car elle s'applique aux comptes administratifs mais elle reste un indicateur de référence).

La capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette, qui exprime en nombre d'années le rapport entre l'encours de dette et l'amortissement annuel moyen pour toujours lui être inférieure. Ce qui est le cas avec une capacité de désendettement de 6,47 ans pour une durée d'extinction de 8 ans et 9 mois.

## V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 31/12/2022

### A – SYNTHÈSE

Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle (7)	Durée de vie moyenne (8)	Nombre de lignes d'emprunts
01/01/2020	38 879 766 €	2,83%	9 ans et 6 mois	4 ans et 10 mois	40
01/01/2021	38 712 106 €	2,49%	9 ans et 5 mois	4 ans et 11 mois	37
01/01/2022	34 875 204 €	2,34%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	38
01/01/2023	34 003 681 €	2,44%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	36
01/01/2024	31 770 188 €	3,11%	7 ans et 5 mois	3 ans et 11 mois	36

L'encours de dette entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 est inférieur de plus de 2,2 M€ avec cependant un report de 2,1 M€ et une durée de vie résiduelle inférieure à 8 ans.

### B – ANALYSE

#### 1- Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	20 353 903 €	64,07%	2,35%
Variable	8 245 610 €	25,95%	4,75%
Livret A	2 158 124 €	6,79%	3,74%
Barrière	1 012 552 €	3,19%	3,76%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>31 770 188 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,11%</b>

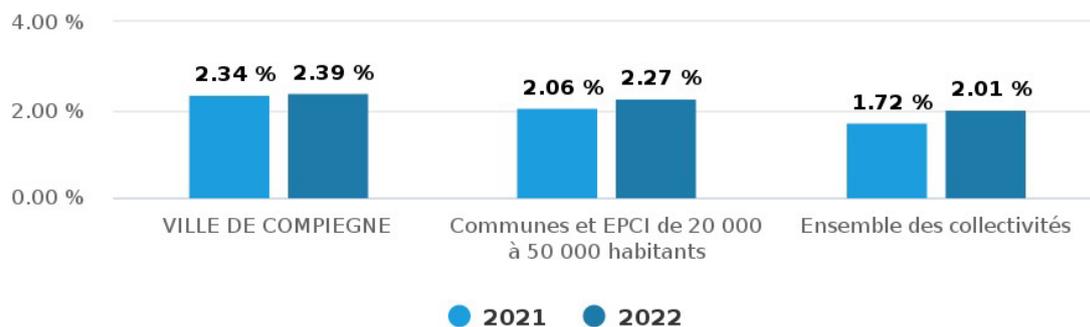
#### 2- Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'ÉPARGNE	9 487 736 €	29,86%
BANQUE POSTALE	7 452 175 €	23,46%
SFIL CAFFIL	6 251 998 €	19,68%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 914 667 €	6,03%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 776 684 €	5,59%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 358 841 €	4,28%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 264 425 €	3,98%
CREDIT AGRICOLE	1 165 683 €	3,67%
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	1 097 980 €	3,46%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>31 770 188 €</b>	<b>100,00%</b>

## C – OBSERVATOIRE FINANCE ACTIVE DE LA DETTE

### 1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)

Le taux moyen de la dette de la ville se situe à 2,39 % fin 2022 pour une moyenne de la strate à 2,27 %. Cet écart est lié aux choix opérés en faveur de la sécurisation de la dette avec une politique qui privilégie les taux fixes afin de se prémunir contre une éventuelle hausse future des taux d'intérêts



### 2 – Durée de vie résiduelle (en années)

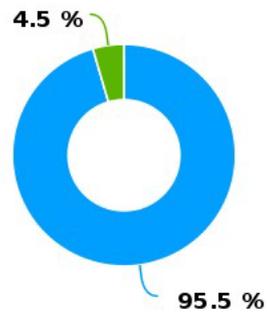
La durée de vie est de 8,8 années contre 12,7 années pour les communes de même strate, soit une durée inférieure de 25 %.



### 3 – Risque charte de bonne conduite

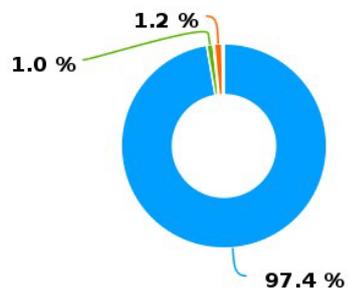
La dette de la ville est à 95,5 % sur des taux indice 1A soit des taux non structurés et sans risque et 4,5 % en 1B, produits à faible risque.

VILLE DE COMPIEGNE



Par comparaison aux communes de même strate, le risque est donc tout à fait conforme et quasi nul

Communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants



## CONCLUSIONS

Dans un contexte économique inflationniste qui tend, à périmètre constant, à accroître les charges de fonctionnement notamment en matière de fluides et de charges de personnel, la Ville de Compiègne maintient son engagement à l'égard des Compiégnoises et des Compiégnois, en conservant un budget maîtrisé en fonctionnement et ambitieux pour l'investissement.

Ainsi, les orientations budgétaires de 2024 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes avec rigueur et dynamisme, à savoir :

- maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement malgré le contexte économique inflationniste,
- optimiser les recettes de fonctionnement et en particulier les produits des services et du domaine pour compenser la faible progression des dotations de l'État,
- dégager une épargne brute substantielle à hauteur de 4,5 M€,
- geler les taux de fiscalité après une baisse de 1% en 2023,
- maintenir un haut niveau d'investissement pour le porter à 13 M€ hors reports soit 322€/habitant conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements 2023 - 2026,
- limiter le recours à l'emprunt,
- offrir un service public de qualité aux Compiégnoises et aux Compiégnois,
- développer l'attractivité économique et touristique de Compiègne.

Ces orientations seront déclinées en détail dans le projet de budget primitif 2024 qui sera soumis au Conseil Municipal en avril prochain.